

Le 10 novembre 2017

[Traduction]

Soins de santé

M. Higgs : Après avoir posé 14 questions, nous avons reçu une sorte de révélation. Selon cette révélation, il n'est pas trop tard. Hier, le premier ministre nous a appris que seul le protocole d'entente a été signé. Un protocole d'entente précise une intention de conclure un accord si tout va bien. Or, tout ne va pas bien. Nous entendons des milliers de personnes dans la province dire non à l'entente avec un fournisseur unique, soit Medavie. Nous entendons Vitalité dire non. Nous entendons le Réseau de santé Horizon dire non. Nous entendons des gens dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick exprimer leurs inquiétudes à propos des services de soins à domicile que le Programme extra-mural leur fournit depuis des générations.

Nous avons maintenant la possibilité d'annuler l'entente — et nous le savons. Nous avons la possibilité de faire ce qu'il faut faire en ce qui concerne les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Je pose maintenant la question suivante au premier ministre : Puisqu'il sait qu'il n'est pas trop tard, mettra-t-il un terme aux discussions et annulera-t-il l'entente avec Medavie? Merci.

L'hon. M. Gallant : La prestation de soins de santé de haute qualité qui sont accessibles à tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick, est d'une importance fondamentale pour la population de notre province et donc d'une importance fondamentale pour son gouvernement. Voilà exactement ce que le projet nous aiderait à faire. Il fera en sorte que nous ayons un Programme extra-mural financé au moyen de fonds publics, géré par une organisation sans but lucratif. Le projet nous permettra d'augmenter le nombre de visites aux personnes qui ont besoin de soins à domicile solides et qui les méritent. Le projet nous aidera en outre à favoriser la synergie lorsque nous fournissons des soins aux patients d'un bout à l'autre de la province.

D'une part, le chef de l'opposition dit qu'il n'a pas suffisamment d'information et, d'autre part, il dit d'annuler l'entente. Les deux énoncés manquent de cohérence. Nous donnons l'information. Nous faisons preuve de transparence quant aux résultats que le projet nous permettra d'atteindre. Nous demandons que l'opposition nous aide à assurer la prestation de bons soins de santé à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Ce que nous savons vraiment, c'est que la proposition constitue la prochaine étape de l'instauration d'un modèle américain de prestation de soins de santé, et c'est notre préoccupation. C'est la véritable préoccupation.

Nous ne connaissons pas les détails. Tout ce que nous entendons c'est : Oh, les choses vont s'améliorer — faites-nous confiance. Eh bien, il s'agit d'une situation assez périlleuse, n'est-ce



pas? Nous n'avons pas de détails sur le rendement ; nous mettrons donc au point les détails lorsque l'entente sera conclue. L'occasion se présente maintenant de faire preuve d'une transparence totale à l'égard du processus, de tout mettre sur la table et de laisser les gens voir les possibilités qu'offre notre système de soins de santé. Permettez aux professionnels de produire les résultats, comme je sais qu'ils en sont capables, et comme ils le font depuis des générations. Y a-t-il des possibilités d'amélioration? Je m'attends à ce qu'il y en ait, mais je suis sûr que les gens le savent et qu'ils aimeraient y prendre part au lieu de nous voir simplement céder les services sans faire preuve de transparence ni d'ouverture.

Je vais poser la question encore une fois, en ce qui concerne les détails du contrat : Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à divulguer les détails véritables du contrat qu'il a l'intention de signer avec Medavie? Si le contrat n'est pas déjà signé, cela doit vouloir dire que le premier ministre a l'intention de le signer.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Les indicateurs de rendement ont été partagés avec les gens du Nouveau-Brunswick, lors de séances publiques, et avec le chef de l'opposition, qui a lui-même assisté à l'une de celles-ci.

Nous sommes aussi transparents que nous pouvons l'être, mais il faut comprendre que notre gouvernement est impliqué dans des négociations pour mettre au point certains détails. Nous sommes en train de dire ce que le projet va permettre d'accomplir, mais, malheureusement, le chef de l'opposition essaie de faire peur aux gens, et ce, malgré le fait qu'il sait que ce programme sera financé avec les deniers publics, malgré le fait qu'il sait que le personnel infirmier va travailler pour le gouvernement et malgré le fait qu'il sait que c'est seulement la gestion qui sera faite par une organisation sans but lucratif.

Le chef de l'opposition sait tout cela, mais il essaie quand même de faire peur aux gens. De notre côté de la Chambre, nous savons que ce projet va nous aider à innover et à accroître le nombre de visites pour les personnes qui reçoivent des soins à domicile.

[Traduction]

M. Higgs : C'est précisément en raison de tous les détails qui ont été communiqués durant la séance publique que je remets le tout en question aujourd'hui. Voilà précisément pourquoi. Je n'ai pas reçu assez d'information indiquant vraiment que nous pouvons parvenir à un meilleur résultat grâce à l'entente.

Il y a bel et bien une occasion qui se présente. Le premier ministre a la possibilité de mettre fin aux discussions, de véritablement engager le dialogue avec les services de soins de santé, d'amorcer le dialogue avec les services extra-muraux et d'instaurer un programme bien conçu et bien mis au point.



Ma question au premier ministre est la suivante : Convierait-il du fait que, en ce moment, l'entente suscite le mécontentement chez beaucoup de personnes qui aimeraient qu'il y soit mis fin? Convierait-il du fait que, en ce moment, des gens se mobilisent par milliers dans la province et disent qu'ils ne veulent pas que l'entente se concrétise? Convierait-il du fait qu'il a indiqué à maintes reprises qu'il est à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick et qu'il obtient des résultats? Eh bien, les gens lui demandent de ne pas aller de l'avant à cet égard ; donc, ne le faites pas, car les gens s'opposent à la démarche. Accepterait-il de stopper net toute démarche relative au contrat?

L'hon. M. Gallant : Il y a, bien sûr, des personnes qui ont des préoccupations. Cela est très bien, et nous prêterons certainement attention aux préoccupations exprimées et ferons de notre mieux pour y répondre. Souvent, le meilleur moyen d'y répondre est de simplement expliquer ce que le projet comporte et ce qu'il ne comporte pas. Je peux vous assurer que les propos alarmistes du chef de l'opposition n'aident pas les gens du Nouveau-Brunswick à comprendre le projet et ce qu'il comporte vraiment.

Le chef sait qu'il y a des matrices de mesure du rendement. Celles-ci incluent une augmentation de 15 % du nombre de visites, une diminution de 15 % des visites au service des urgences par les patients du PEM, une réduction de trois jours à un jour du délai entre l'aiguillage et la première intervention auprès du patient par les services extra-muraux, une augmentation de 20 % des orientations et une garantie du maintien de la qualité. Voilà les indicateurs de rendement qui devront être utilisés. Ils ont été expliqués au chef de l'opposition ; pourtant, il prend la parole aujourd'hui et dit qu'il ne sait pas si des indicateurs de rendement ont été créés et qu'il ne pense pas que ce soit le cas. Cela est tout à fait inexact.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Ma question sera simple. Que prévoit la clause pénale si les objectifs laxistes dont le premier ministre vient de parler ne sont pas atteints? Que prévoit la clause pénale si Medavie n'atteint pas ses objectifs?

L'hon. M. Gallant : À quoi le chef de l'opposition fait-il référence lorsqu'il parle d'objectifs laxistes? Une augmentation de 15 % des visites au titre du PEM, une diminution de 15 % des visites au service des urgences par les patients du PEM, une réduction de trois jours à un jour du délai entre l'aiguillage et la première intervention auprès du patient par les services extra-muraux, une augmentation de 20 % des aiguillages et le maintien de la qualité... En quoi les objectifs en question sont-ils laxistes? Il s'agit là d'indicateurs très clairs dont le chef de l'opposition est au courant ; pourtant, il prend la parole encore aujourd'hui et tente de faire peur aux gens.

Le projet comporte des indicateurs qui permettront d'accroître le rendement relatif aux soins de santé ainsi que leur qualité et leur accessibilité pour les gens de notre province. Une dotation publique du projet sera assurée. Dans le contexte du projet, le personnel continuera d'être au service du gouvernement, et le projet sera géré par un organisation sans but lucratif.



Le chef de l'opposition voudra-t-il bien se lever aujourd'hui, cesser de faire peur aux gens et admettre qu'il est au courant de tout ce que je viens de dire et que ses propos n'ont pour but que de faire peur aux gens de notre province?

M. Higgs : Ce qui est laxiste, c'est toute entente ou tout commentaire. Dans tous les cas où le gouvernement actuel intervient, la situation finit par être laxiste.

Je veux savoir ce que prévoit la clause pénale si les objectifs laxistes ne sont pas atteints. Voilà tout ce que je demande pour le moment. Que prévoit la clause pénale si les objectifs laxistes ne sont pas atteints? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous avons des indicateurs de rendement clés tout à fait robustes qui nous permettront manifestement de fournir de meilleurs soins de santé qui sont plus accessibles et de haute qualité. Le chef de l'opposition est au courant de ces indicateurs clés depuis le premier jour ; or, jour après jour, il prend la parole, tient des propos alarmistes et dit que les négociations ne portent sur aucun indicateur clé. Il essaie de dire que le rendement diminuera, alors que c'est tout le contraire qui se produira.

Pour ce qui est de ce qui se produirait si les indicateurs clés n'étaient pas respectés, des négociations sont en cours à cet égard. Vous pouvez être certain que notre gouvernement tiendra Medavie et toutes les personnes concernées responsables de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick de meilleurs soins de santé qui sont plus accessibles à tous. Nous croyons que, en travaillant ensemble et en innovant, nous pouvons y arriver et nous demandons simplement au chef de l'opposition de parler des faits réels et d'arrêter de faire peur aux gens.

M. Higgs : La question était la suivante : Que prévoit la clause pénale? Le tout signifie-t-il que... Des négociations sont en cours à cet égard. Les gens du côté du gouvernement ont mis en place un programme dans le cadre duquel ils fixent des objectifs laxistes et faciles à atteindre. Si l'entreprise n'atteint pas ses objectifs, perdra-t-elle donc sa prime ou perdra-t-elle son contrat? Il y a là une grande différence. Si vous avez des objectifs laxistes où il est impossible de perdre... Perdre sa prime est une chose, mais perdre son contrat en est une autre. De plus, quand vous avez des objectifs faciles à atteindre, c'est comme si vous n'en aviez pas du tout.

Je veux savoir ce que prévoit la clause pénale qui mènerait Medavie à perdre son contrat. De plus, quelles sont les exigences, et sont-elles approuvées par, disons, Medavie ou Vitalité, ce qui correspond essentiellement à dire : Savez-vous quoi? Les objectifs ne sont pas de vrais objectifs ; ce ne sont que des objectifs laxistes que n'importe qui pourrait atteindre. Que prévoit la clause pénale et que prévoit la clause de sauvegarde permettant de mettre un terme à l'entente qui, de toute évidence, se caractérise par une orientation qui est mauvaise pour le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Nous avons très clairement fait savoir aux gens de notre province qu'il y aura une clause de sauvegarde. Encore une fois, le chef de l'opposition doit arrêter de faire peur aux gens. Les objectifs ne sont pas laxistes.



En ce qui concerne une augmentation de 15 % des visites aux patients du PEM, je pense que les patients dans notre province seraient ravis que le nombre de visites augmente de 15 %. Sur le plan de la diminution de 15 % des visites au service des urgences par les patients du PEM, je pense que nos médecins et notre personnel hospitalier en seraient également ravis. Pour ce qui est de faire passer de trois jours à un jour le délai entre un aiguillage et la première intervention auprès du patient par les services extra-muraux, je pense que les patients et les gens de notre province en seraient ravis. Une augmentation de 20 % des aiguillages, le maintien de la qualité et la garantie d'un service financé au moyen de fonds publics, géré par une organisation sans but lucratif dont le personnel est employé par le gouvernement permettront à tout le monde de recevoir de meilleurs soins, des soins accessibles et de haute qualité.

M. Higgs : Eh bien voilà le même refrain. Tout le monde recevra ceci. Tout le monde recevra cela. Nous savons qu'il ne s'agit là que d'une autre situation où on entend : Oh, oui, nous allons céder le programme, et tout ira mieux ; nous ne rendrons pas public le contrat ; nous n'établirons pas les exigences relatives aux améliorations ; nous ne préciserons pas les détails du contrat. Qu'en est-il de la clause de sauvegarde — qu'en adviendra-t-il?

L'objectif est de rendre l'entente publique, non pas sur le plan commercial, mais sur le plan de l'exécution concrète. Puis, si vous passez à une deuxième étape du processus visant à rendre l'entente publique, il y aura lieu d'examiner pourquoi cette dernière ne vise qu'un fournisseur unique. Pour le moment, posons une question simple. Rendons publiques les conditions entourant notre situation actuelle et les améliorations qui y seront apportées pour que nous sachions ce qui est écrit dans le contrat et que nous sachions que ses termes ne visent pas uniquement la perte d'une prime si les objectifs ne sont pas atteints. Les termes doivent porter sur la perte du contrat si les objectifs ne sont pas atteints.

L'hon. M. Gallant : Je pense que nous avons été pas mal clairs. Il y a une clause échappatoire. Le contrat comporte des indicateurs clés qui doivent être respectés pour que le tout réussisse.

Je tiens à manifester mon désaccord quant au terme « céder le programme » que le chef a employé. Il laisse encore une fois sous-entendre une chose qui est inexacte. Je veux lire deux ou trois citations.

« Croix Bleue Medavie est tout simplement dans une situation unique d'offrir ce service essentiel aux Néo-Brunswickois qui ne sont pas assurés à l'heure actuelle »

Il s'agit des propos d'un ancien ministre de la Santé, le député de Rothesay. Il les a formulés dans le contexte d'un communiqué du gouvernement publié le 12 décembre 2013, le gouvernement conservateur ayant alors confié à Medavie l'administration du régime médicaments, sans mise en concurrence.



Voici une autre très bonne citation :

« Croix Bleue Medavie est l'un des principaux employeurs dans notre province et une composante vitale de la technologie de l'information et du milieu des affaires de la grande région de Moncton », a déclaré la ministre des Services gouvernementaux, Sue Stultz. « Je suis fière que notre ministère et notre Division de l'approvisionnement stratégique aient été en mesure de négocier ce contrat avec Croix Bleue Medavie afin d'assurer l'optimisation des deniers publics au nom du ministère »

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Medavie éprouve des difficultés en ce qui concerne Ambulance Nouveau-Brunswick. Nous avons entendu beaucoup d'histoires à cet égard ; il s'agit donc toujours d'une bonne raison pour accroître les responsabilités de l'entreprise alors qu'elle a fort à faire pour s'acquitter de celles qu'elle assume déjà. L'essentiel est ceci : Pourquoi feriez-vous une telle chose? Pourquoi ne régleriez-vous pas un problème avant de même songer à passer à l'étape suivante?

Mes questions au sujet de l'entente ont été posées. Nous comprenons que l'entente n'a pas été signée. Il s'agit d'un processus de protocole d'entente. Des milliers de gens manifestent qui ne veulent pas que le projet se concrétise. Nous avons des préoccupations relatives à l'instauration, au Nouveau-Brunswick, d'un modèle américain de prestation des soins de santé. Une occasion se présente au premier ministre de faire ce qu'il faut faire. Une occasion se présente de freiner les démarches et de faire fi de l'échéancier du 1^{er} janvier. Nous devrions dire que nous pouvons régler la question et que nous pouvons travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick. Nous devrions dire aussi que nous pouvons donner aux gens du Programme extra-mural la possibilité d'accomplir le travail qu'ils peuvent faire et de le faire mieux que jamais auparavant, si nous établissons des objectifs qui sont de vrais objectifs. Je suis engagé, et je crois que le programme peut produire de tels résultats.

Encore une fois, le premier ministre arrêtera-t-il les démarches et mettra-t-il fin aux discussions jusqu'à ce que les gens de la province...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je suis étonné – je le suis vraiment – par les questions, car elles mettent manifestement en doute le fait que Medavie fera un bon travail et sera un bon partenaire dans la prestation de solides services de soins de santé, accessibles à tous, par l'intermédiaire du Programme extra-mural. Pourquoi diable le député tiendrait-il de tels propos, compte tenu de ce qui suit, et je cite :

Croix Bleue Medavie est tout simplement dans une situation unique d'offrir ce service essentiel aux Néo-Brunswickois qui ne sont pas assurés à l'heure actuelle



Le député de Rothesay a dit cela. Il l'a dit quand le gouvernement conservateur a confié à Medavie l'administration du régime médicaments, sans mise en concurrence. Le gouvernement conservateur a confié à Medavie l'administration du régime médicaments, sans mise en concurrence.

Voici encore une autre citation :

« Croix Bleue Medavie est l'un des principaux employeurs dans notre province et une composante vitale de la technologie de l'information et du milieu des affaires de la grande région de Moncton », a déclaré la ministre des Services gouvernementaux, Sue Stultz. « Je suis fière

Je cite : « Je suis fière ».

que notre ministère et notre Division de l'approvisionnement stratégique aient été en mesure de négocier ce contrat avec Croix Bleue Medavie afin d'assurer l'optimisation des deniers publics au nom du ministère »

Pourquoi était-il acceptable pour son gouvernement de procéder ainsi, mais pas le nôtre?

M. Savoie : Puis-je avoir la permission de prendre la parole à partir d'un siège autre que le mien?

Le président : Y a-t-il consentement unanime?

Des voix : Oui.

Le président : Poursuivez.

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Savoie : Merci, Monsieur le président. Après 73 jours, le premier ministre a finalement demandé au député de Campbellton-Dalhousie de faire un choix. Voilà qui montre que le premier ministre comprend qu'il est répréhensible d'être à la fois député et lobbyiste.

Si le premier ministre comprend qu'il est répréhensible d'être à la fois député et lobbyiste, il doit aussi comprendre qu'il est également répréhensible d'être ministre et de faire campagne et négocier pour obtenir un emploi en occupant le poste de ministre. Le premier ministre savait le 21 août qu'un de ses ministres négociait pour obtenir un emploi. Toutefois, il lui a permis de continuer d'agir à titre de ministre et de chercher un emploi et négocier pour obtenir cet emploi pendant deux autres semaines avant de l'exclure du Cabinet. Le premier ministre admettra-t-il maintenant qu'il a agi de manière irresponsable et qu'il aurait dû exclure ce ministre du Cabinet dès qu'il a appris que ce dernier se servait de son poste pour chercher un emploi? Merci.



L'hon. M. Gallant : Voilà. Le chef de l'opposition, lorsque question lui est posée, se dérobe. Pour quelle raison le chef de l'opposition n'expliquera-t-il pas pourquoi, lorsque son gouvernement a confié à Medavie l'administration du régime médicaments en 2013, sans mise en concurrence, il était acceptable pour son gouvernement de le faire, mais pas le nôtre? Le député de Rothesay a dit ceci :

« Croix Bleue Medavie est tout simplement dans une situation unique d'offrir ce service essentiel aux Néo-Brunswickois »

Pourquoi était-il acceptable pour le député de Rothesay de tenir de tels propos lorsqu'il était le ministre, et pourquoi n'est-il pas acceptable pour notre gouvernement de faire quelque chose de semblable? La ministre des Services gouvernementaux à l'époque, Sue Stultz, a dit ceci :

« Croix Bleue Medavie est l'un des principaux employeurs dans notre province et une composante vitale de la technologie de l'information et du milieu des affaires de la grande région de Moncton »

Pourquoi était-il acceptable de travailler avec Medavie lorsque le député était au gouvernement alors que, maintenant, ce ne l'est plus? Je vais vous donner la réponse. Il veut faire peur aux gens. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, travaillerons avec des partenaires positifs, dont l'organisation sans but lucratif en question qui aidera à augmenter le nombre de visites pour les gens de notre province.

M. Savoie : J'ai deux choses à dire. D'une part, hausser le ton ne donne pas raison et, d'autre part, le premier ministre est celui qui se dérobe, car il ne répond pas à la question posée et n'a répondu à aucune des questions portant sur ses actions à l'égard du député de Campbellton-Dalhousie.

Le 21 août, le premier ministre a dit que le ministre et lui sont sortis pour le souper et ont discuté du fait que le ministre négociait en vue d'obtenir un emploi. Le 22 août, le premier ministre a trouvé cela si effroyable qu'il a envoyé une lettre au ministre lui retirant le portefeuille du Travail. Toutefois, des communiqués du gouvernement et le député de Campbellton-Dalhousie ont continué de laisser entendre que ce dernier était toujours ministre du Travail.

Le 5 septembre, le premier ministre a décidé qu'il retirerait le ministre du Cabinet. Ensuite, il a fallu au premier ministre bien au-delà d'un mois pour décider que le député ne pouvait être à la fois lobbyiste et député. Pourquoi le premier ministre a-t-il mis tant de temps à prendre conscience du conflit qui, pour tous les autres, était si évident? Répondra-t-il à la question? Merci.



L'hon. M. Gallant : Je demanderais au chef de l'opposition de se lever et d'expliquer pourquoi, lorsqu'il était ministre des Finances, il était acceptable pour la ministre Sue Stultz de dire ce qui suit :

« Croix Bleue Medavie est l'un des principaux employeurs dans notre province et une composante vitale de la technologie de l'information et du milieu des affaires de la grande région de Moncton » [...] « Je suis fier que notre ministère et notre Division de l'approvisionnement stratégique aient été en mesure de négocier ce contrat avec Croix Bleue Medavie afin d'assurer l'optimisation des deniers publics au nom du ministère de la Santé, ainsi que des emplois bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick. »

Le tout remonte au temps où le gouvernement du chef de l'opposition a confié à Medavie l'administration du régime médicaments, sans mise en concurrence. Le chef de l'opposition doit se lever et expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi il était acceptable pour son gouvernement de procéder ainsi sans mise en concurrence et pourquoi, lorsque son gouvernement était au pouvoir, Medavie était une formidable organisation avec laquelle faire des affaires, mais que tout a maintenant changé et qu'il doit faire peur aux gens de notre province en leur faisant croire qu'il s'est passé quelque chose, bien que ce ne soit pas le cas. Grâce au projet, nous assurerons la prestation de bons services aux gens de notre province.

M. Savoie : J'ai deux choses à dire. D'une part, les gens ont déjà choisi en 2014 leur titulaire du mandat et, d'autre part, ils choisiront de nouveau en 2018. Nous verrons si, après cela, le premier ministre posera des questions d'un siège de côté-ci de la Chambre.

Pendant deux semaines, le premier ministre savait que l'un de ses ministres négociait activement en vue d'obtenir un emploi. Voilà qui semble contrevenir à la *Loi sur les conflits d'intérêts* fédérale. Il semble, de façon assez claire, y avoir un conflit. Toutefois, le premier ministre a permis à son ministre de demeurer ministre en titre et de continuer à être membre du Cabinet pendant toute la durée des négociations que ce dernier avait engagées en vue d'obtenir un emploi. Pendant deux semaines, le premier ministre savait explicitement ce que faisait le ministre en question. Le premier ministre a permis à ce ministre de continuer à exercer ses fonctions ministérielles alors que celui-ci négociait en vue d'obtenir un emploi. Le premier ministre a laissé le processus suivre son cours. Le premier ministre assumera-t-il maintenant la responsabilité de ses actes? Portera-t-il la responsabilité d'avoir permis au ministre de continuer à être membre du Cabinet alors que ce dernier négociait en vue d'obtenir un emploi de lobbyiste? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà longuement discuté de ce dossier ; nous avons pris des mesures concrètes en tant que gouvernement pour assurer notre transparence et notre reddition de comptes à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick. Ce n'était pas facile pour notre gouvernement de faire cela, mais c'était la bonne chose à faire. C'est justement pour cette raison que nous avons pris ces mesures.



[Traduction]

Le député de Saint John-Est étant debout, je dois lui poser la question suivante : Préciserait-il s'il est du même avis que son chef de l'opposition? Est-il d'avis que l'allégement fiscal consenti en 2005 pour le terminal de GNL était une bonne chose? Le député est-il gêné par le fait que le chef de l'opposition a pris la parole et dit qu'il n'a pas appuyé l'allégement fiscal visant le terminal de GNL et n'en a pas fait la promotion, bien que nous disposions de preuves qui montrent qu'il l'a effectivement appuyé et qu'il en a fait la promotion? Le député éprouve-t-il de la honte en voyant qu'une telle situation s'est produite et que le chef de l'opposition n'appuie même pas Living SJ, un programme visant à mettre fin à la pauvreté générationnelle dans la circonscription du député et dans la ville de Saint John?

Cannabis

M. Wetmore : Ma question s'adresse au ministre de la Santé. La nouvelle société de la Couronne constituée par le gouvernement pour la gestion du cannabis interviendra-t-elle, maintenant ou dans l'avenir, dans les affaires liées à la marijuana thérapeutique?

L'hon. M. Bourque : J'ai le plaisir de dire que j'ai fait partie du comité sur le cannabis constitué par l'Assemblée législative. Je l'ai présidé, et je sais très bien que le député d'en face était membre de ce comité. Je peux dire avec certitude que le député sait très bien que la marijuana thérapeutique est assujettie à la réglementation fédérale. Les provinces n'ont pas un mot à dire quant à la réglementation de la marijuana thérapeutique. Elle relève du fédéral ; donc, il ne nous appartient pas de nous en occuper.

Il nous a été demandé, en vertu des projets de loi C-45 et C-46 du gouvernement fédéral, de réglementer l'usage de la marijuana à des fins récréatives. C'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui, nous présenterons des projets de loi qui montreront aux gens du Nouveau-Brunswick que nous prenons une telle responsabilité très, très au sérieux. Les gens du Nouveau-Brunswick sauront que nous comprenons les facteurs de risque. Nous voulons protéger nos enfants et nous voulons priver les organisations criminelles de tout gain à ce chapitre. Merci.

M. Wetmore : J'espère certainement que le ministre de la Santé ne dit pas des dispensaires de marijuana thérapeutique qu'ils sont des organisations criminelles. Nous comptons un certain nombre de dispensaires de marijuana thérapeutique exploités par des fournisseurs de services de santé indépendants, lesquels sont responsables, dévoués et professionnels. Il s'agit de personnes bien informées et serviables qui concentrent leurs efforts sur le soulagement de la douleur et de la souffrance d'autrui. Sera-t-il ordonné aux dispensaires de marijuana thérapeutique de fermer une fois qu'il y aura eu légalisation, le 1^{er} juillet, de l'usage de la marijuana à des fins récréatives?

L'hon. M. Bourque : Durant la période en question, nous avons effectivement rencontré des personnes qui exploitent des dispensaires. Oui, je suis de l'avis du député d'en face que ce sont



des personnes qui cherchent vraiment à bien faire et qui font ce qu'elles peuvent. Le fait est que de tels dispensaires sont totalement illégaux, et cela est un fait.

Encore une fois, le tout est réglementé par le gouvernement fédéral. Cela n'a rien à voir avec le gouvernement provincial. Nous nous occupons de ce qui a trait au cannabis utilisé à des fins récréatives, ce que le gouvernement fédéral nous a mandatés de faire. Nous prenons des mesures très importantes en vue de remplir ce mandat. Nous déposerons aujourd'hui cinq projets de loi qui ont tous trait à la façon de mieux protéger les jeunes de notre province et de veiller à ce que des campagnes de sensibilisation du public soient menées pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent consommer le cannabis de manière sécuritaire, tout en veillant à la protection de nos enfants. Merci.

M. Wetmore : Les parlementaires du côté du gouvernement interviendront-ils auprès de leurs cousins fédéraux, au nom des dispensaires de marijuana thérapeutique, afin que ceux-ci trouvent une façon pour ces dispensaires d'obtenir une licence et de continuer à fournir leur service spécial aux gens du Nouveau-Brunswick pour qui la marijuana thérapeutique s'inscrit dans leur régime de soins de santé?

L'hon. M. Bourque : Je réitère le fait que la question relève entièrement du fédéral. Par contre, nous nous occupons de l'utilisation de la marijuana à des fins récréatives. J'ai le plaisir de dire que le Nouveau-Brunswick est un chef de file en la matière et que d'autres provinces voient dans notre modèle de réglementation de la vente du cannabis à des fins récréatives un exemple duquel s'inspirer.

Le tout porte non seulement sur la vente du cannabis à des fins récréatives, mais aussi sur la façon pour nous de protéger nos jeunes. Comment pouvons-nous empêcher le produit de sa vente de profiter aux organisations criminelles? Je crois que le meilleur point de départ réside dans notre modèle de sociétés de la Couronne. Nous avons vu ailleurs qu'un trop vaste développement comporte des risques. Il y a eu notamment une augmentation du nombre de visites aux services d'urgence. Nous adoptons une approche prudente, une approche sécuritaire, et nous voulons protéger les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé

M. B. Macdonald : Suivre, et non diriger, voilà le bilan du gouvernement Gallant. La seule explication qu'il nous donne de l'attribution à Medavie d'un contrat de 10 ans d'une valeur de 2 milliards de dollars — qui lui a été attribué sans mise en concurrence — semble être la suivante : Eh bien, vous avez agi ainsi ; nous allons donc faire de même.

Il n'est pas trop tard pour le gouvernement actuel de diriger. Le premier ministre cessera-t-il les démarches liées au contrat en l'ouvrant à la concurrence par la voie d'un processus juste, ouvert, concurrentiel et transparent?



L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, j'aimerais faire observer que, depuis des jours et des jours, nous expliquons pourquoi nous allons de l'avant avec le projet. La raison tient au fait que le projet permettra d'accroître de 15 % le nombre de visites aux patients du PEM et de réduire de 15 % le nombre de visites par les patients du PEM aux services d'urgence. Nos indicateurs de rendement précisent que la période passera de trois jours à un jour, entre l'aiguillage et l'intervention auprès du patient du PEM, et que l'aiguillage vers le programme augmentera d'environ 20 %. Du même coup, nous disposerons de services de même qualité, financés par les deniers publics et gérés par une organisation sans but lucratif.

Le député d'en face aurait dû prendre acte du fait que nous avons passé des jours à expliquer le projet. Toutefois, après un bout de temps, nous devons faire valoir qu'il était acceptable pour le gouvernement précédent de confier à Medavie, sans mise en concurrence, l'administration du régime d'assurance médicaments. Lorsque les membres du gouvernement précédent abordaient le sujet, ils disaient que Medavie était formidable, qu'il s'agissait d'un grand employeur à Moncton et d'une ressource importante pour la province.

Nous demandons simplement ceci : Qu'est-ce qui a changé? Pourquoi n'est-il pas acceptable pour nous de faire quelque chose de semblable avec Medavie?

M. B. Macdonald : Je suis content d'entendre le premier ministre s'opposer à l'absence de mise en concurrence. La question que je lui pose est simple : Si le contrat est si avantageux, pourquoi ne l'ouvre-t-il tout simplement pas à la concurrence?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que nous voulons savoir pourquoi le gouvernement précédent, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre, était en mesure, selon ce dernier et selon le député de Rothesay, de conclure une entente avec Medavie pour livrer les services du régime médicaments du Nouveau-Brunswick aux gens de la province. Pourquoi était-ce acceptable pour l'ancien gouvernement de travailler avec Medavie et pourquoi ce ne le serait plus maintenant pour notre gouvernement?

[Traduction]

Pourquoi était-il acceptable pour les parlementaires de l'ancien gouvernement conservateur de confier, sans mise en concurrence, l'administration du régime médicaments à Medavie, qu'ils considéraient à l'époque comme une excellente organisation? Pourquoi la situation a-t-elle changé, de sorte que nous, en tant que gouvernement, ne devrions plus travailler avec Medavie? La question est simple, et je pense que les gens du Nouveau-Brunswick méritent certainement la réponse. Si les gens d'en face ne veulent pas y répondre, je vais vous expliquer pourquoi. C'est parce que le chef de l'opposition veut faire de la politiaillerie. Il veut faire peur aux gens. Il veut donner aux gens l'impression qu'ils ne recevront pas les soins qu'ils méritent et dont ils ont besoin. En fait, les gens recevront ces soins, et ces derniers seront encore meilleurs et plus accessibles.



Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

